

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DAC 562 Subvention à l'association Les Yeux Blancs (18e)

M. Bruno JULLIARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Les Yeux Blancs, MDA – boîte n°50 – 15 passage Ramey à Paris 18e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission et par Mme. Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros, au titre de 2012, pour les projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville dans le quartier Flandre (19e), est attribuée à l'association Les Yeux Blancs, MDA – boîte n°50 – 15 passage Ramey à Paris 18e arrondissement, pour le fonctionnement du projet : En scène toutes ! Les Héroïnes modernes. N° SIMPA 12666/ 2012-03614.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004: Provision pour les subventions de fonctionnement au titre de la culture.